



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique de l'éducation

Question écrite n° 43661

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le retard que semble prendre actuellement la France dans le développement et la vulgarisation du réseau mondial de communication dénommé Internet. Alors que, selon une récente étude, pas plus de 4 % des foyers français déclarent avoir utilisé Internet au moins une fois, son usage dans un cadre privé ne dépasse pas 1 % de la population. Cette technologie prend une part de plus en plus importante, tant au plan professionnel que sur celui de la vie quotidienne des habitants des pays développés. Il convient que la France ne prenne pas, dès les balbutiements du développement de ces « autoroutes de l'information », un retard qu'il serait ensuite difficile, voire impossible, de combler. C'est pourquoi il lui demande quelles sont ses intentions quant aux perspectives d'introduction de ces nouvelles technologies en milieu scolaire, et ses projets pour favoriser l'accessibilité d'Internet dans les écoles primaires, les collèges et les lycées.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche est tout à fait conscient de l'importance à accorder à la prise en compte des nouvelles technologies de l'information et de la communication à tous les niveaux de la société. Pour ce qui concerne l'éducation, un certain nombre d'actions ont été menées dans le but de mettre à la disposition de tous les élèves et de tous les enseignants ces nouveaux outils et services. L'appel à propositions du ministère de l'industrie sur les autoroutes et services de l'information a été l'occasion de mobiliser les académies et de les engager à mener une réflexion en liaison avec les collectivités locales sur la mise en réseau des établissements scolaires et leur accès à Internet. Un projet de mise en réseau des lycées, collèges et écoles, a été élaboré dans ce cadre avec une forte implication de 13 académies. Ce projet, qui a été labellisé par le ministère de l'industrie comme l'une des 3 grandes plates-formes nationales, a permis de conduire, avec l'ensemble des partenaires concernés, une réflexion sur les usages pédagogiques et sur les dispositifs humains et matériels à mettre en place. Des serveurs ont été développés sur le réseau dans chacune des académies, avec une forte implication d'équipes d'enseignants. Ils sont accessibles à travers le World Wide Web par <http://kwww.ac-nom.fr> ou le mot « nom » désigne le nom de l'academie (<http://www.ac-bordeaux.fr>, <http://www.ac-dijon.fr>, <http://www.ac-grenoble.fr>,...). Des contenus sont élaborés parallèlement sur les serveurs nationaux. Ce projet doit s'étendre progressivement à l'ensemble des 28 académies d'ici la fin de la présente année scolaire. À la fin de l'année 1996, plus de 1000 établissements scolaires disposent d'un accès au réseau, tous types d'accès confondus. Le souhait du ministère est d'aboutir au raccordement du parc informatique de l'ensemble des établissements du second degré et d'un nombre significatif d'écoles à échéance de deux ou trois ans. Les efforts déployés actuellement concernent d'une part l'offre d'accès au tarif local des communications pour tous les établissements ainsi que, d'autre part, le développement des réseaux internes des établissements de manière à assurer un accès de tous à ces nouveaux outils, sans discrimination.

### Données clés

**Auteur :** [M. Abelin Jean-Pierre](#)

**Circonscription** : - UDF

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 43661

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire** : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 7 octobre 1996, page 5249

**Réponse publiée le** : 13 janvier 1997, page 121